



Extrait du Registre Des Actes Administratifs

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° AR-2026-ASS-008 PORTANT DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES BUREAUX DE VOTE POUR LE 2ND TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES, LE DIMANCHE 22 MARS 2026

SERVICE ÉLECTIONS

Le Maire de la commune de Garches,

Vu le Code électoral et notamment son article R.43 ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-307 du 14 août 2025 instituant les bureaux de vote dans la commune de Garches à compter du 01 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-848 du 27 août 2025 portant convocation des électeurs, les 15 et 22 mars 2026 pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et communautaires ;

Considérant les éléments susvisés ;

ARRÊTE

Article 1 : À l'occasion du 2nd tour des élections municipales qui se déroulera le dimanche 22 mars 2026, sont désignés comme Présidents des différents bureaux de vote de la Commune :

1^{er} Bureau	MAIRIE A 2, rue Claude Liard	<i>Jeanne BECART</i>
2^{ème} Bureau	MAIRIE B 2, rue Claude Liard	<i>Béatrice BODIN</i>
3^{ème} Bureau	ECOLE MATERNELLE ST-EXUPERY A 22, Grande Rue	<i>Thierry MARI</i>

4^{ème} Bureau	ECOLE MATERNELLE ST-EXUPERY B 22, Grande Rue	<i>Cécile PONY-VIGIER</i>
5^{ème} Bureau	ECOLE PRIMAIRE PASTEUR A 13, Rue de Suresnes	<i>Grégoire VERSPIEREN</i>
6^{ème} Bureau	ECOLE MATERNELLE RAMON A 66, Rue du Dr. Debat	<i>Charlotte DENIZEAU-LAHAYE</i>
7^{ème} Bureau	CITE RAYMOND POINCARÉ 16, allée de la Marche	<i>Quentin LEFEBVRE</i>
8^{ème} Bureau	ECOLE PRIMAIRE RAMON C 66 Rue du Docteur Debat	<i>Charlotte BAQUET</i>
9^{ème} Bureau	ECOLE MATERNELLE RAMON B 66, Rue du Dr. Debat	<i>Vincent GIRARD</i>
10^{ème} Bureau	GYMNASE LE RALLEC A 86, Grande Rue	<i>Bruno GUERRA</i>
11^{ème} Bureau	GYMNASE LE RALLEC B 86, Grande Rue	<i>Catherine OLIVA</i>
12^{ème} Bureau	COLLEGE HENRI BERGSON B 69, Rue du 19 Janvier	<i>Philippe MONNERET</i>
13^{ème} Bureau	ECOLE PRIMAIRE PASTEUR B 13 Rue de Suresnes	<i>Bruno BAUVIN</i>
14^{ème} Bureau	COLLEGE HENRI BERGSON C 69 Rue du 19 Janvier	<i>Sylvie THOMAS-DURIER</i>



Article 2 : Le Directeur général des services de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Garches, le 16 mars 2026,

Jeanne BECART
Maire de Garches